

RLB/MRH

Rémire-Montjoly, le 09 AVR. 2018

001761

Affaire suivie par : Maureen ROSE-HELENE

CIRCULAIRE 01-DPD-2018

Objet : Respect des consignes de sécurité sur le site portuaire

Le GPM-Guyane a mis en place un dispositif de sécurité en entreprise afin de veiller au bon fonctionnement du port en matière d'hygiène santé sécurité environnement, dans l'objectif de réduire les situations dangereuses et les accidents.

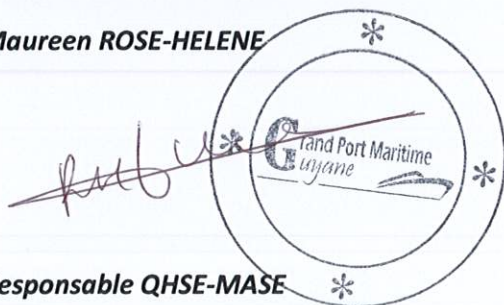
Dans cette optique, nous rappelons à chaque entreprise intervenante, l'impérieuse nécessité de respecter et faire respecter les règles et consignes de sécurité en vigueur sur l'ensemble de la plateforme portuaire.

En effet, nous avons pu constater à plusieurs reprises, un certain relâchement dans la mise en application des procédures. Pour exemple, nous notons que les gilets haute visibilité sont certes en possession des utilisateurs portuaires, mais qu'ils ne sont pas portés par ces derniers.

Dans ces conditions, il en va de la responsabilité de tous de rester très vigilants afin de contribuer aux objectifs fixés d'amélioration de la sécurité sur le port.

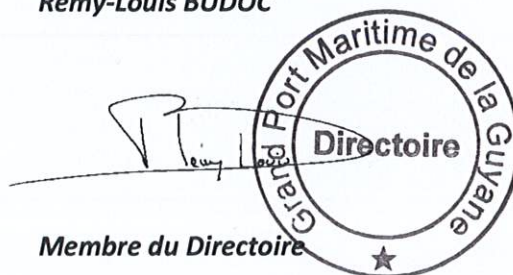
Nous vous incitons fortement à tout mettre en œuvre pour faire appliquer ces consignes importantes, dans le respect de la réglementation.

Maureen ROSE-HELENE



Responsable QHSE-MASE

Rémy-Louis BUDOC



Membre du Directoire

**Destinataires : Usagers portuaires
Transporteurs
Transitaires**